

**Maintenir la continuité des collections à l'heure d'Internet :
du catalogue de vente au site web de maison de vente**

***Françoise Jacquet ,
BNF, Département Arts***

La Bibliothèque nationale de France possède une très importante collection de catalogues de vente d'art : environ 130 000, conservés conjointement par le département des Estampes et le département Littérature et art. S'y ajoute un fonds de catalogues en numismatique et en archéologie au département des Monnaies et médailles. Si le tout 1er catalogue date de 1724, ces fonds sont toujours vivants, ils continuent de s'alimenter principalement grâce à l'obligation de dépôt légal, mais aussi grâce à des dons, des legs, et des acquisitions par abonnement, il s'accroît d'environ 1000 volumes par an. Ces documents sont en partie microfilmés et numérisés, accessibles en ligne dans la bibliothèque numérique Gallica.

Cependant avec l'apparition d'Internet et surtout la généralisation de son usage, la circulation et la diffusion des documents s'orientent dans tous les domaines vers une dématérialisation des données. La documentation en art n'échappe pas à ce processus.

1 – Catalogues de vente et sites web

De profondes mutations :

Publié sur support papier le catalogue de vente reste un impératif pour certaines maisons de vente car c'est un objet de luxe incontournable pour leur image, par l'opulence qu'il affiche, avec ses reproductions en couleur sur papier glacé, son prix parfois exorbitant, il est un vecteur de reconnaissance et d'échange social de premier plan. Ce type de catalogue est une publication recherchée et qui a encore de beaux jours.

Mais le cas est différent pour les maisons de vente plus modestes. En effet face au coût croissant de l'édition papier, celles-ci sont conduites à faire de plus en plus souvent leurs annonces uniquement sur le web, renonçant à la publication imprimée. Publier les ventes à venir en ligne, avec des images en couleur, est facile à réaliser, très économique et de surcroît, plus spontanément consulté par leur clientèle potentielle, l'usage du web s'étant généralisé.

Un autre aspect important, qui cette fois touche tous les types de maisons de vente concerne les possibilités qu'offre le réseau, comme celle de recevoir des alertes personnalisées, d'enchérir en ligne pendant les ventes, et bien sûr accéder à des mises à jour immédiates. Il ne s'agit plus là de coûts d'édition mais de fraîcheur de l'information et toutes ces nouvelles fonctionnalités ne peuvent se comparer à l'édition papier.

Des informations inédites :

Pour finir le catalogue de vente en ligne offre désormais un intérêt majeur et totalement inédit :

Il fournit les adjudications, c'est à dire les résultats des ventes passées, une information qui ne se trouve que rarement dans les catalogues de vente sur papier, lesquels sont publiés avant les ventes afin d'en faire la promotion. Seuls les catalogues arrivés en dons,

annotés par ceux qui ont assisté physiquement aux ventes nous offrent ces données – mais bien entendu elles sont toujours partielles puisqu'elles dépendent de l'intérêt de son possesseur au moment de la vente.

Ces sites offrent en ligne les adjudications de ventes récentes et surtout ils donnent accès à celles qui ont été archivées. Dans la majorité des cas, toutes les ventes qui ont été passées par une maison ou un commissaire-priseur particulier sont archivées sur leur site et ce parfois depuis les années 90. Il s'agit donc d'une source d'information totalement nouvelle, inestimable pour l'histoire de l'art.

Pour toutes ces raisons, on peut ainsi imaginer que le catalogue de vente imprimé puisse être dans ces prochaines années en voie de disparition, partiellement tout au moins et pour certaines maisons de vente, notamment régionales, l'internet viendrait compléter des annonces sur papier déjà souvent très sommaires ou s'y substituer complètement.

Aussi sauvegarder les sites web de maisons de vente est apparu comme une nécessité.

2 – Une collecte-projet spécifique

Historique de cette collecte :

Si le service Art de la Bibliothèque nationale de France s'était intéressé dès les premières expériences de collecte du web aux sites de maisons de vente, les résultats étaient trop peu satisfaisants pour obtenir des copies de qualité (ces sites utilisent en effet des menus déroulants, des logiciels comme Flash ou d'autres logiciels spécifiques que le robot de collecte n'est pas capable de copier, dans ce cas à la consultation on obtient une page vide). Aussi ces sites avaient été mis de côté. Un nouvel essai quelques années plus tard en 2008 était arrivé aux mêmes conclusions, la seule solution était d'attendre que les outils de collecte évoluent.

Mais en 2012 la qualité des collectes des sites d'art (des sites complexes contenant beaucoup d'images et d'animations dans des formats difficiles à copier par le robot) s'était grandement améliorée et l'opportunité d'une nouvelle étude s'est présentée.

Sondage et évaluation :

Un sondage dans les Archives du web français, récolté chaque année, était un préalable.

L'outil d'évaluation était un tableau d'une vingtaine de descripteurs contenant des informations techniques (vidéos, Flash, PDF, menus déroulants, visites virtuelles...) et documentaires (présence d'archives, de newsletters, d'éditoriaux...) avec un barème de qualité pour la copie.

Ces données devaient permettre dans un premier temps d'évaluer le résultat obtenu par la collecte annuelle, puis si l'on prenait la décision de lancer une collecte spécifique, de l'améliorer par un contrôle-qualité adapté à chaque site.

En février 2013 un corpus de 175 sites de maisons de vente a ainsi été constitué. Ce premier sondage dans les collectes annuelles a montré que la qualité des copies était globalement bonne, ce qui devenait prometteur pour lancer une collecte spécifique sur ce thème, ce que nous appelons à la bibliothèque nationale de France une collecte projet.

Coopération :

Pour rassembler un corpus significatif, d'autres services ou départements de la Bibliothèque nationale de France se sont à leur tour montrés intéressés et se sont associés à cette collecte :

Le service de l'Histoire du livre et de la lecture a contribué à enrichir le corpus avec des sites dédiés à la vente de livres. Le département de la Musique pour des ventes d'instruments ou de partitions.

L' INHA-Institut national de l'histoire d'art, a également participé en fournissant des listes de sites. Ces collectes l'intéressaient beaucoup, car l'INHA imprime actuellement les adjudications publiées en ligne, pour les préserver et les communiquer à ses lecteurs.

Finalisée fin mai 2013, c'est une sélection de 203 sites qui a été lancée en juin 2013.

Constitution d'un corpus :

Le noyau primaire a été constitué par la liste des catalogues papiers reçus au Dépôt légal des imprimés l'année précédente, ceci dans l'objectif de poursuivre la continuité des collections. Ce fut le point de départ pour la recherche des sites existant sur la toile.

Elle s'est augmentée d'une sélection de sites hébergés par trois grandes plateformes spécialisées dans la publication d'annonces de ventes aux enchères publiques : Auction.fr, Interencheres.com et Drouot.com. Ces sites rassemblent de nombreuses maisons de vente à qui elles fournissent un format de présentation commun pour leurs annonces. La plupart d'entre elles ont cependant développé un site personnel parallèle qui a aussi été collecté.

Si les grandes maisons parisiennes sont ciblées, un effort a été fait pour repérer les maisons de vente de petite taille ou situées en région, et notamment celles qui n'éditent pas de catalogue papier.

3 – La gestion d'une collection de sites web

La description des données :

La Bibliothèque nationale de France s'est dotée d'un outil de gestion appelé BnF Collecte du Web (BCWeb). Cet outil documente par une fiche chaque site sélectionné.

Les données entrées dans ces fiches contiennent notamment :

- des mots-clés (noms des commissaires-priseurs et des maisons de ventes, type d'objets : livres, musique)
- des notes de contenu (archives avec date de début, mot de passe).

La mention « mot de passe » concerne les sites dont certains contenus nécessitent un abonnement (payant ou gratuit). Cette donnée est importante à pointer, car en vertu du décret d'application de la loi DADVSI (décembre 2011) il est fait obligation aux auteurs de sites web de faciliter leur copie en fournissant codes et données techniques nécessaires,

afin de répondre à l'obligation de Dépôt légal. Nous pourrions donc exiger ces éléments pour des copies intégrales. Les instructions techniques nécessaires pour collecter ces sites sont expérimentées actuellement sur la presse, mais il importe de pouvoir les identifier dès aujourd'hui afin de les traiter par la suite.

Toutes ces informations sont actuellement accessibles et utilisables uniquement par l'interface de saisie interne.

Contrôle technique et résultats :

La collecte 2013 a duré du 20 juin au 5 juillet et a récolté 7,7 millions d'URL pour un poids total de 0,12 To. Nous avons notamment collecté 10 392 fichiers PDF. Divers reparamétrages ont permis au cours de l'opération de récolter en intégralité la plupart des sites.

Le contrôle des résultats a été effectué. La qualité est en général bonne, seuls apparaissent quelques problèmes techniques qui ont été améliorés pour la collecte 2014.

De manière générale on a pu observer :

- Les catalogues en forme de page web ou PDF ont pu être collectés avec les détails des lots et les adjudications, quand elles existent. Certains sites proposent aussi une version « feuilletable », mais nos outils actuels ne permettent pas de collecter ce type de technologie.
- De même les contenus qui utilisent Flash ou Javascript sont souvent mal collectés, c'est le cas des diaporamas sur les pages d'accueil.
- Les sites proposent souvent un moteur de recherche interne mais ils ne fonctionnent pas dans les Archives de l'internet, il faut alors passer par des listes (généralement date ou sujet) et parfois, mais c'est assez rare, il n'existe pas d'accès par liste.

Le contour de la collecte :

Ces sites se répartissent en quatre groupes : auction.fr, sites Drouot, interencheres.com, et les sites indépendants.

La plateforme auction.fr héberge les sites d'un très grand nombre de maisons de vente françaises, et représente presque la moitié de la collecte. La qualité est bonne, mais quelques points sont à noter :

- Pour certaines maisons de vente il faut s'inscrire pour accéder aux images et aux adjudications ; sur ces sites nous avons quand même collecté les listes des lots et les estimations.
- Depuis 2014 les adjudications archivées ne sont plus librement consultables, il faut prendre un abonnement payant. Aussi la récolte de 2013 qui a pu collecter toutes les archives qui étaient encore en accès libre est-elle particulièrement précieuse. Celle de 2014 ne pourra récolter que les estimations.
- En raison de la taille de cette plateforme plusieurs mois auraient été nécessaires pour collecter tout auction.fr, une réflexion est

menée pour trouver une manière de collecter ces volumes importants.

Le deuxième groupe, Drouot.com, représente environ un tiers de la collecte. On peut noter les points suivants :

- Les éléments en Flash : les catalogues en version « feuilletable » n'ont pas été collectés ainsi que les diaporamas des pages d'accueil et les visites virtuelles malheureusement très intéressantes car elles donnent les photos des objets tels qu'ils sont exposés dans les salles avant les ventes. Là aussi comme pour auction.fr il s'agit d'un problème de volume de fichiers trop important mais qu'il faudrait parvenir à récolter.

La plateforme interenchères.com quant à elle ne permet de voir que les ventes à venir, et ne donne pas d'archives des ventes passées. Une fréquence de collecte annuelle n'est donc pas adaptée, elle sera intégrée aux collectes courantes hebdomadaires qui rassemblent les sites à mise à jour hebdomadaire dans tous les domaines suivis par la bibliothèque nationale de France.

Enfin, il y a des sites indépendants, ceux des maisons de vente qui ont leur propre site web. La qualité de ces sites est variable mais reste en général bonne.

Pour tous ces sites les archives ont pu être collectées jusqu'aux plus anciennes ventes en remontant aux années 1990.

Ce contrôle qualité effectué après la première collecte en 2013 ayant été très positif, il a été décidé de la renouveler chaque année.

4 – Des pistes pour la continuité de cette collection :

Après le premier bilan, l'enrichissement de la collecte en 2014 a porté essentiellement sur deux points :

Vers une extension de la collection :

- Rechercher systématiquement les sites indépendants, bien sûr à des fins d'enrichissement des collections, mais surtout pour contourner les problèmes du manque d'archives d'Interenchères.com ou sa commercialisation par Auction.fr
- Rechercher les sites de maisons de vente régionales, plus fragiles et souvent présentes uniquement sur le web, pour cela ont été utilisées les listes du Conseil des ventes volontaires. C'est l'organe officiel veillant à l'organisation des ventes en France et qui publie les listes des commissaires-priseurs et des maisons de vente agréées.

Partager et faire connaître :

Plusieurs autres départements ont exprimé leur intérêt à participer d'une manière ou d'une autre à la collecte (pour la sélection, le contrôle qualité ou la valorisation). Notamment le service Bibliographie française des livres, les départements de la Musique, des Estampes et Manuscrits, des Monnaies et Médailles ainsi que des Cartes et plans.

D'une manière générale cette expérience peut intéresser d'autres bibliothèques d'art

françaises, et on pourrait envisager une coopération du même type que celle réalisée pour collecter les sites électoraux français, qui est faite en collaboration avec les BDLI (les bibliothèques de dépôt légal imprimeur situées dans les régions).

La valorisation de cette collection de sites est envisagée sous la forme d'un « Parcours guidé » sur l'interface des Archives de l'internet qui sont accessibles aux chercheurs habilités à consulter les fonds patrimoniaux de la bibliothèque. Un projet qui sera mené en collaboration avec l'INHA.

Des sites ou des ventes particulièrement intéressants, seront mis en valeur par des notices présentant leurs particularités, offrant ainsi un premier accès plus attrayant à cette collection importante.

Rendre accessible à la recherche :

Le catalogage pièce par pièce tel qu'il est fait actuellement pour les catalogues papiers n'est pas envisageable pour les sites web ; cela pose des problèmes d'ordre organisationnel (de temps de catalogage et de définition de l'unité documentaire).

Cependant la signalisation de ces collections pourra prochainement apparaître dans data-bnf, le moteur de recherche des autorités de la BnF (auteurs, œuvres et thèmes) grâce aux mots-clés associés à chaque site. Il sera alors possible de retrouver la référence d'un site collecté, pour venir ensuite le consulter dans les salles de lecture.

Pour conclure :

La collecte des sites de maisons de vente a donc montré son utilité, malgré les complexités techniques que cette opération requiert, il importait de saisir au plus vite l'opportunité de recueillir ce gisement documentaire exceptionnel que représentent les archives et les adjudications. Ces tout nouveaux éléments sont une des évolutions, positive, générée directement par l'apparition de ce nouveau medium.

On pourrait observer que ces données étant actuellement en ligne puisque ces sites sont vivants, les collecter pourrait présenter une certaine contradiction, cependant leur mobilité structurelle conforte la nécessité de leur conservation.

Les mises à jour constantes des sites Internet renforcent le besoin de collecter ces données volatiles par essence. La transformation des sites va de pair avec leur disparition brutale tout autant que la création constante de nouvelles références.

On assiste de surcroît à une tendance vers la commercialisation des archives avec la généralisation des services offerts aux clients potentiels des ventes, les systèmes complexes d'abonnements liés directement aux techniques de démarchage incitent en effet les grands sites à monnayer ces informations. Ainsi il était urgent de sauvegarder des données aussi mobiles et fragiles. Ces données sont désormais accessibles aux chercheurs et aux lecteurs habilités à consulter les fonds patrimoniaux, dans les salles de la bibliothèque nationale de France.

Enfin si la première mission était la sauvegarde d'informations qui n'existent plus sur le papier, ces collectes ont permis au service du Dépôt légal des imprimés de compléter ses collections, l'inventaire des catalogues de vente qui a constitué la liste initiale de sites a

Art Libraries Meet the Challenges of E-publishing: New Formats, New Players, New Solutions-
Paris, INHA, 12.-14.08.2014

servi en effet à réclamer les unités manquantes, de même la mention de catalogues édités sur les sites que nous suivons est une source d'information pour enrichir les collections d'imprimés.